

Direction des Finances et de la Commande Publique
Service Commande Publique

Objet : **202620 FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS, EPI ET TENUES SPÉCIFIQUES DESTINÉS AUX AGENTS DE LA VILLE ET DE SON CCAS**

Déclaration sans suite du lot n°4 : **Tenues spécifiques - animation, événementiel**

Décision 2026_010 portant déclaration sans suite

FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS, EPI ET TENUES SPÉCIFIQUES DESTINÉS AUX AGENTS DE LA VILLE ET DE SON CCAS

LOT PASSÉ EN PROCÉDURE FORMALISÉE (APPEL D'OFFRES OUVERT)

L'acheteur,

Vu l'article R-2185-1 du code de la commande publique, et l'article 7.3 du règlement de consultation.

Article 1 : Décide de déclarer sans suite le lot n°4 : Tenues spécifiques - animation, événementiel

La déclaration sans suite est prononcée au motif d'infructuosité de la procédure : un seul candidat a remis une offre et cette offre est irrégulière. L'irrégularité est substantielle, elle ne peut donc pas être régularisée.

Le lot n°4 va être relancé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

L'Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Proximité
Et au Cadre de Vie

Samah CHAOUI

